

**AMENDEMENT 15**

déposé par Ján Hudacký, au nom du groupe PPE-DE

**Rapport**

**A6-0197/2005**

**Jules Maaten**

Stratégie d'information et de communication concernant l'euro et l'UEM

Proposition de résolution

---

Paragraphe 5

5. est favorable à une coordination des politiques économiques plus étroite entre les États membres et à une prudence budgétaire dans les limites d'un Pacte de stabilité et de croissance réformé mais solide; est d'avis que non seulement le Pacte de stabilité et de croissance réformé, tel qu'il a été adopté en principe par le Conseil européen de mars 2005, mais aussi les sujets ponctuels qui seront réglés dans les règlements communautaires ad hoc devront contribuer, grâce à leur mise en œuvre uniforme dans les États membres, à la stabilité économique à long terme de ceux-ci, d'une part, et à leur adaptation aux objectifs de la stratégie de Lisbonne, d'autre part; ***souligne que la faiblesse de la croissance économique qui a suivi l'introduction de l'euro n'a pas été causée par la transition monétaire, mais par la non-application correcte des grandes orientations de politique économique et par le fait que l'accord de Lisbonne n'a pas été respecté et que les réformes structurelles n'ont pas été mises en œuvre;***

Or. en